

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Plessisville, tenue le jeudi 2 octobre 2025, à 20 h, à l'hôtel de ville de Plessisville, au 1700, rue Saint-Calixte, Plessisville.

Sont présents :	Membres du conseil provisoire :	
	Sylvain Beaudoin	Marc Gendron
	Joanie Bédard	Christine Gingras
	Rémi Brassard	Annick Héon
	Valérie Desrochers	Marc Morin
	Bélinda Drolet	Martin Nadeau
	Jonathan Dubois	

Sont également
présentes : Madame Justine Fecteau, directrice générale
Maître Geneviève Ferland Lamontagne, greffière

Est absent : Membre du conseil provisoire :
Jean-François Labbé

Formant quorum avec et sous la présidence du maire, monsieur Pierre Fortier.

RÉSOLUTION
N° 319-10-25

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par monsieur Sylvain Beaudoin

Et résolu

D'OUVRIR la séance et d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité

LISTE DES ACTIVITÉS DU MOIS

Madame Bélinda Drolet fait lecture de la liste des activités du mois.

RÉSOLUTION
N° 320-10-25

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 septembre 2025 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (Art. 333, LCV).

Proposé par madame Annick Héon

Et résolu

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 septembre 2025, tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

**RÉSOLUTION
N° 321-10-25**

RATIFICATION DES COMPTES

Proposé par monsieur Marc Gendron

Et résolu

DE RATIFIER la liste des comptes ayant fait l'objet d'un paiement, pour la période du 28 août au 23 septembre 2025, datée du 24 septembre 2025 et totalisant 2 764 338,08 \$.

Adoptée à l'unanimité

**RÉSOLUTION
N° 322-10-25**

RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Proposé par madame Valérie Desrochers

Et résolu

D'ADOPTER le rapport de la directrice générale daté du 1^{er} octobre 2025 et de ratifier les décisions prises, incluant les contrôles budgétaires, s'il y a lieu.

Adoptée à l'unanimité

**RÉSOLUTION
N° 323-10-25**

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Proposé par monsieur Marc Morin

Et résolu

DE FAIRE DÉPÔT des deux états comparatifs semestriels, soit un premier pour les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au 31 août 2025, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante, et un deuxième pour la prévision des revenus et dépenses de l'exercice financier courant et ceux qui ont été prévus par le budget, rédigés par Carl Mailloux, directeur financier et trésorier, en date du 10 septembre 2025.

Adoptée à l'unanimité

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION N° 324-10-25

EMPRUNT TEMPORAIRE - TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES

Proposé par monsieur Rémi Brassard

Et résolu

D'AUTORISER le trésorier à emprunter, et à signer tout document requis auprès de la Caisse Desjardins de L'Érable, sous forme de billets à demande, un montant maximal de 10 000 000 \$ en vertu du *Règlement 021-25 décrétant un emprunt de 10 000 000 \$ pour des travaux d'infrastructures*, représentant le montant de l'emprunt permanent autorisé, le tout conditionnellement à l'approbation de ce règlement par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION N° 325-10-25

RACHAT DES ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES PAR LES ÉLUS

ATTENDU QUE chaque conseiller dispose d'un ordinateur portable ou d'un iPad fourni par la Ville, principalement acquis lors des élections de 2021;

ATTENDU QUE certains conseillers ont manifesté leur intérêt à conserver leur appareil à la fin de leur mandat;

ATTENDU la valeur marchande des appareils;

Proposé par monsieur Jonathan Dubois

Et résolu

D'AUTORISER la directrice des technologies de l'information, à procéder à la vente des appareils informatiques des conseillers municipaux en fin de mandat, à ceux qui désirent les conserver selon leur valeur marchande, le tout incluant les taxes, soit :

- Ordinateurs portables avec processeur i5 de 10^e génération : 300 \$;
- Ordinateurs portables avec processeur i5 de 11^e génération : 350 \$;
- iPad, incluant le clavier : 275 \$.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION N° 326-10-25

DON D'ÉCRANS À LA VILLE DE PRINCEVILLE

ATTENDU QUE la Ville a procédé au remplacement de 25 écrans d'ordinateurs;

ATTENDU QUE plusieurs des écrans récupérés demeurent en bon état de fonctionnement et pourraient être réutilisés;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville a manifesté son intérêt pour l'acquisition de quatre (4) écrans de 22 pouces;

ATTENDU QUE la valeur marchande actuelle de ce type d'équipement varie entre 40 \$ et 80 \$ l'unité, selon le modèle et la qualité;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville a récemment fait don à la Ville de Plessisville de six (6) à huit (8) téléphones, dont la valeur unitaire est estimée entre 100 \$ et 200 \$;

Proposé par madame Joanie Bédard

Et résolu

D'AUTORISER le don de quatre (4) écrans d'ordinateur de 22 pouces à la Ville de Princeville.

Adoptée à l'unanimité

DÉVELOPPEMENT DURABLE

RÉSOLUTION N° 327-10-25

DEMANDE AU MTMD - MARQUAGE DE CHAUSSÉE ROUTE 116 À LA HAUTEUR DU DOMAINE DES BOULEAUX

ATTENDU QUE le Domaine des Bouleaux, secteur résidentiel, longe la route 116, un axe routier provincial à fort débit de circulation;

ATTENDU QUE le marquage actuel à cet endroit, composé d'une ligne pointillée, favorise les manoeuvres de dépassement, ce qui engendre un risque accru pour les résidents du Domaine des Bouleaux et les usagers de la route;

ATTENDU QUE plusieurs préoccupations en matière de sécurité ont été exprimées par les citoyens du secteur, notamment en raison de la visibilité limitée et les accès routiers;

Proposé par monsieur Jonathan Dubois

Et résolu

DE DEMANDER au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) de remplacer le marquage existant par un marquage de ligne double continue sur la route 116, à proximité de l'accès au Domaine des Bouleaux, et ce, dans le but d'améliorer la sécurité de la circulation et réduire les risques d'accidents dans ce secteur.

DE MANDATER madame Vicky Labranche, directrice du service du développement durable à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document nécessaire avec le MTMD pour donner suite à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION N° 328-10-25

DEMANDE DE DÉMOLITION - 608, RANG 10

ATTENDU la demande de démolition déposée le 8 septembre 2025, pour l'immeuble situé au 608, Rang 10;

ATTENDU QUE la procédure de présentation et d'évaluation prévue aux articles 9, 10 et 11 du *Règlement 013-24 Relatif à la démolition d'immeubles* a été réalisée;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande de démolition;

Proposé par monsieur Marc Morin

Et résolu

DE MANDATER monsieur Gessé Poirier-Dulac, coordonnateur à l'urbanisme, pour procéder à la publication d'un avis public sur le babillard et le site Internet de la Ville, relativement à la demande de démolition de l'immeuble situé au 608, Rang 10, et à son affichage, de manière facilement visible pour les passants, sur l'immeuble, conformément aux prescriptions de l'article 15 du *Règlement 013-24 Relatif à la démolition d'immeubles*.

Adoptée à l'unanimité

**RÉSOLUTION
N° 329-10-25**

DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - CONTENEUR DU PARTAGE (ALÉA CAFÉ)

ATTENDU QUE les propriétaires de l'Aléa Café souhaitent installer un conteneur qui servira à la collecte de jeux, jouets et livres qui seront remis aux familles défavorisées de la communauté;

ATTENDU QUE ce conteneur serait installé sur l'emprise municipale de la Ville;

Proposé par madame Bélinda Drolet

Et résolu

DE PERMETTRE l'installation d'un conteneur de 4' x 4' sur l'emprise municipale, face au bâtiment sis au 1699, rue Saint-Calixte, pour la période du 10 novembre au 5 décembre 2025, lequel servira à la collecte de jeux, jouets et livres.

Il est de plus résolu d'entretenir l'accès au conteneur en assurant le déneigement.

Adoptée à l'unanimité

**RÉSOLUTION
N° 330-10-25**

OCTROI DE CONTRAT - ENTRETIEN PAYSAGER 2025

ATTENDU les besoins urgents d'entretien des aménagements paysagers;

Proposé par madame Christine Gingras

Et résolu

DE RETENIR la soumission de Daniel Fournier (entretien-verdigo) pour l'entretien des aménagements paysagers pour 200 heures, soit 100 h en octobre et 100 h en novembre, au taux horaire de 47 \$ pour un total approximatif de 9 400 \$ excluant les taxes applicables, le tout conformément à la soumission reçue.

Adoptée à l'unanimité

**RÉSOLUTION
N° 331-10-25**

CONTRAT DE TRANSPORT DES NEIGES USÉES SAISON 2025-2026

Proposé par monsieur Martin Nadeau

Et résolu

D'AUTORISER monsieur Robert Provencher, directeur des travaux publics, à signer les contrats de transport des neiges usées pour la saison 2025-2026 à intervenir entre la Ville de Plessisville et les transporteurs suivants :

- Ciments Taschereau inc.
- Stéphane Provencher
- Transport Gilles Mailhot inc.
- A. Grégoire & Fils ltée
- Mario Vallières inc.
- 9417-4059 Québec inc. (Entreprise Phil Lagacé)
- Transport Martin Faucher inc.

QUE le tarif payé pour le transport soit de 1,24 \$ la verge cube pour une distance maximale de 0,9 km entre le lieu de chargement et le site de déversement, calculé selon les taux du ministère des Transports et de la Mobilité durable, excluant la surcharge de carburant.

Adoptée à l'unanimité

**RÉSOLUTION
N° 332-10-25**

MODIFICATIONS DE RÉSOLUTIONS - PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE PIIA PATRIMOINE

Proposé par monsieur Sylvain Beaudoin

Et résolu

DE MODIFIER les résolutions suivantes comme suit :

- N° 269-24, adoptée lors de la séance ordinaire du 12 août 2024, par le remplacement du dernier alinéa par le suivant :

« Il est de plus résolu d'affecter 10 400 \$, soit 7 280 \$ provenant du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier du ministère de la Culture et des Communications, et 3 120 \$ provenant de l'excédent de fonctionnement affecté « Rénovation et restauration programme patrimoine bâti » afin de prévoir les crédits requis aux fins de paiement de l'aide financière. »;
- N° 316-24, adoptée lors de la séance ordinaire du 3 septembre 2024, par le remplacement du dernier alinéa par le suivant :

« Il est de plus résolu d'affecter 4 392 \$, soit 3 074,40 \$ provenant du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier du ministère de la Culture et des Communications, et 1 317,60 \$ provenant de l'excédent de fonctionnement affecté « Rénovation et restauration programme patrimoine bâti » afin de prévoir les crédits requis aux fins de paiement de l'aide financière. »;

- N° 317-24, adoptée lors de la séance ordinaire du 3 septembre 2024, par le remplacement du dernier alinéa par le suivant :

« Il est de plus résolu d'affecter 40 000 \$, soit 28 000 \$ provenant du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier du ministère de la Culture et des Communications, et 12 000 \$ provenant de l'excédent de fonctionnement affecté « Rénovation et restauration programme patrimoine bâti » afin de prévoir les crédits requis aux fins de paiement de l'aide financière. »;

- N° 245-07-25, adoptée lors de la séance ordinaire du 7 juillet 2025, par le remplacement du dernier alinéa par le suivant :

« Il est de plus résolu d'affecter 19 222,50 \$, soit 13 455,75 \$ provenant du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier du ministère de la Culture et des Communications, et 5 766,75 \$ provenant de l'excédent de fonctionnement affecté « Rénovation et restauration programme patrimoine bâti » afin de prévoir les crédits requis aux fins de paiement de l'aide financière. »;

- N° 246-07-25, adoptée lors de la séance ordinaire du 7 juillet 2025, par le remplacement du dernier alinéa par le suivant :

« Il est de plus résolu d'affecter 40 000 \$, soit 28 000 \$ provenant du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier du ministère de la Culture et des Communications, et 12 000 \$ provenant de l'excédent de fonctionnement affecté « Rénovation et restauration programme patrimoine bâti » afin de prévoir les crédits requis aux fins de paiement de l'aide financière. ».

Adoptée à l'unanimité

VIE CITOYENNE

RÉSOLUTION N° 333-10-25

PROGRAMME LOISIR - SESSION HIVER 2025

Proposé par madame Valérie Desrochers

Et résolu

DE DONNER un total de 405,02 \$ en inscriptions gratuites au patinage artistique et pour l'achat d'équipement pour l'automne-hiver 2025, aux personnes recommandées par le comité du programme Loisir, selon les critères d'admissibilité.

Adoptée à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

RÉSOLUTION N° 334-10-25

ABOLITION ET MODIFICATION DE POSTES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU QUE suivant le regroupement de la Ville et de la Paroisse de Plessisville, les membres du conseil ont confié le mandat à la firme Raymond Chabot Grant Thornton de poser un diagnostic organisationnel pour pouvoir se doter d'une organisation performante;

ATTENDU QUE l'une des recommandations découlant de ce diagnostic, vise le regroupement des postes de directeur des travaux publics et de directeur de la gestion des actifs et des bâtiments;

Proposé par monsieur Marc Morin

Et résolu

D'ABOLIR le poste de directeur de la gestion des actifs et des bâtiments.

D'APPROUVER les modifications apportées au poste de directeur des travaux publics, prévoyant les fonctions de gestion des actifs et des bâtiments, le tout selon la description de tâches jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

DE NOMMER monsieur Robert Provencher au poste de directeur des travaux publics à compter de ce jour, selon les conditions de travail prévues à la Politique des conditions de travail du personnel cadre de la Ville de Plessisville en vigueur, classe 8, échelon 10.

Adoptée à l'unanimité

GREFFE

RÉSOLUTION N° 335-10-25

DESTRUCTION DE DOCUMENTS

ATTENDU QUE la municipalité possède un calendrier de conservation des documents établi en vertu de l'article 7 de la *Loi sur les archives*;

ATTENDU QUE pour maintenir une saine gestion documentaire, l'application du calendrier de conservation de la municipalité entraîne la destruction de nombreux dossiers dont les délais de conservation sont arrivés à échéance;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 88 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière ne peut se dessaisir de la possession d'aucune de ces choses sans la permission du conseil ou l'ordre d'un tribunal;

Proposé par monsieur Marc Gendron

Et résolu

D'APPROUVER la liste des dossiers prévus pour destruction et la liste détaillée des contenants à détruire préparées par madame Marie-Pier Guérard, technicienne en gestion documentaire, le 24 septembre 2025.

Il est de plus résolu d'autoriser M^e Geneviève Ferland Lamontagne, greffière, à signer pour et au nom de la Ville de Plessisville, lesdites listes et de les joindre à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

AVIS DE MOTION - MODIFICATION DU RÈGLEMENT 028-24 ÉTABLISSANT LE PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE « INTERVENTIONS SUR LES PROPRIÉTÉS RÉSIDENTIELLES ET COMMERCIALES DANS LE CENTRE-VILLE » AFIN DE PROLONGER SA DURÉE

AVIS DE MOTION est donné par madame Annick Héon, conseillère, qu'elle présentera ou fera présenter, à une séance subséquente, un règlement modifiant le *Règlement 028-24 établissant le programme d'aide financière « Interventions sur les propriétés résidentielles et commerciales dans le centre-ville »* afin de prolonger sa durée. Elle fait également dépôt de ce projet de règlement, le tout, conformément aux exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chap. C-19).

Ce règlement vise à :

- Prolonger la durée du programme jusqu'au 6 novembre 2026;
- Reconduire, pour l'année additionnelle, l'enveloppe budgétaire non utilisée en 2025 au bénéfice du programme;
- Inclure une disposition prévoyant que tous les documents jugés nécessaires pour vérifier le respect des dispositions du programme doivent être transmis à la Ville, dans un délai maximal de six (6) mois suivant le dépôt de la demande. À défaut, la subvention est réputée nulle et aucun versement ne peut être effectué.

ADOPTION DU RÈGLEMENT 028-25

La greffière mentionne l'objet, la portée, le coût et, le cas échéant, le mode de financement ainsi que le mode de paiement et de remboursement du projet de règlement 028-25 Modifiant les taux de compensation prévus à l'article 12 des *Règlements 008-24 sur les taxes et compensations pour l'année 2024 et 002-25 sur les taxes et compensations pour l'année 2025*;

Proposé par madame Bélinda Drolet

Et résolu

D'ADOPTER le *Règlement 028-25 Modifiant les taux de compensation prévus à l'article 12 des Règlements 008-24 sur les taxes et compensations pour l'année 2024 et 002-25 sur les taxes et compensations pour l'année 2025*.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Sur proposition du président, la séance est levée à 21 h 35.

GREFFIÈRE

PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE